Centre Hospitalier de Laon

Additif à la Décision n° 2016/645
portant délégation de signature
pour interroger le registre national des refus de prélèvements (RNR)

Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier de LAON,
Vu l'article L 6143-7 du Code de la Santé Publique,
Vu les articles D 6143-33 et D 6143-36 dudit Code relatifs aux modalités de délégation de signature des Directeurs,
Vu le décret n°97-704 du 30 mai 1997 relatif au registre national automatisé des refus de prélèvements sur une personne décédée d'organes, de tissus et de cellules, et notamment l'article R1232-11,
Vu l'arrêté ministériel du 2 juillet 1998 fixant la date de mise en œuvre du registre précité,
Vu la circulaire ministérielle DGS/DH/EFG n°98-489 du 31 juillet 1998 relative à la mise en service du registre national automatisé des refus de prélèvements d'organes, de tissus et/ou de cellules sur une personne décédée et à la consultation de ce registre par les établissements de santé avant tout prélèvement,
Vu la décision n° 2012/1224 du 22 novembre 2012 portant délégation de signature pour interroger le registre national des refus de prélèvements,
Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Etienne DUVAL en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de LAON à compter du 1er juin 2016,
Considérant l'organigramme de Direction du Centre Hospitalier à compter du 1er juin 2016 et la composition de l'équipe de coordination des prélèvements,

DECIDE

Article 1 :
Le présent additif a pour objet d'étendre la décision n°2016/645 établie en date du 1er juin 2016 portant délégation de signature pour interroger le registre national des refus de prélèvements. Délégation de signature est donnée, en plus des personnes désignées dans la décision n°2016/645, à Madame le Docteur Emmanuella LEMAIRE-NANNI, Praticien Hospitalier d'Anesthésie-Réanimation, aux fins d'effectuer les demandes d'interrogation du registre national automatisé des refus de prélèvements.

Article 2 :
L'exemplaire de signature est annexé au présent additif. Ce dernier sera communiqué à l'Agence de Biomédecine.

Fait à LAON, le 27 juin 2016

Le Directeur,

CENTRE HOSPITALIER DE LAON (AISNE)

Etienne DUVAL

Destinataires :

- Monsieur DUVAL, Directeur
- Madame le Docteur LEMAIRE NANNI
- Agence de Biomédecine
- Dossier Garde administrative

Centre Hospitalier de Laon

Annexe à l'additif de la Décision n° 2016/645 du 1er juin 2016
portant délégation de signature

Exemplaire de signature

Monsieur Etienne DUVAL Directeur	
Madame le Docteur LEMAIRE-NANNI P.H. d'Anesthésie-Réanimation	